



Programmepegase

**33ème Conférence des Coordinations Locales
du lundi 13 mai 2024 de 13h30 à 15h**

Prochaines conférences : le jeudi 6 juin de 13h30 à 15h, le lundi 8 juillet de 13h30 à 15h

Participants : Coralline MOUTENET pour Chambéry, Marion NOEL pour Charleville-Mézières, Lauren Gehin pour Epinal, Laëtitia VALENSISI pour Marseille, Claire-Lise CHENARD pour La Roche-Sur-Yon, Mireille ROZE, Anita CROCHET et Virginie Marchand pour l'ECNP.

Excusées : Mathilde Broux, Clémentine Bataille pour Dainville, Corinne Guillou pour Nantes, Cécile Pagès pour Perpignan

Ordre du jour :

- Atelier ACEs
- Vos actualités,
- Vos questions,

Points évoqués :

- ***Annulation des 2 GT SI en santé en protection de l'enfance, prochain GT le 28 mai sur la partie médicale***
- ***Atelier ACEs***

Rappel : vous pouvez continuer d'inclure jusqu'au 3 Août 2024

Information concernant le groupe de travail sur le SI santé en protection de l'enfance : les 2 prochains groupes de travail sont annulés. Prochain temps de travail le 28 Mai 2024.

Un document de présentation du programme en direction des magistrats sera versé dans votre communauté de pratique. Nous vous informerons par mail lorsque ce sera effectif.

Atelier ACEs

Claire-Lise CHENARD : au départ renseignait seule les ACEs, mais maintenant elle sollicite la psychologue du service pour les renseigner ensemble. Anita CROCHET : les ACEs peuvent être renseignées autour de l'admission, mais aussi plus tard : ce n'est pas figé, on peut les compléter. Lauren GEHIN : dans un 1er temps on fait l'anamnèse des informations, avec les collègues qui

font l'admission. Les données sur l'accueil parental, c'est plutôt Lauren GEHIN qui remplit, à la pouponnière c'est Manuela XEMARD. Le travail d'analyse pluridisciplinaire des situations était déjà bien ancré avant-même PEGASE. Le fait qu'on soit dans une petite structure est facilitant. Dans d'autres établissements, la collecte des informations peut être plus compliquée. Anita CROCHET : la liste des ACEs vient finalement formaliser ce que vous faisiez déjà. Lauren GEHIN : cela oblige à se pencher sur les ACEs, c'est un bon aide-mémoire. Pour les équipes, cela permet de faire un focus sur ce que vit l'enfant, et cela peut expliquer un comportement. Anita CROCHET : est-ce que le fait d'identifier les ACEs vous aide à orienter vers de soins précoces ? Lauren GEHIN : oui, même si la culture du soin était déjà bien ancrée à la pouponnière, mais cela favorise réactivité et précocité dans la prise en charge.

Marion NOËL remplit seule les ACEs, quand elle a récupéré le jugement sur le foyer : mais n'a pas le temps de mettre à jour les données du parcours social, du fait d'une surcharge de travail. Elle surligne les éléments dans le jugement : pas de difficulté pour identifier les ACEs, contrairement aux facteurs de risques de maltraitance (subjectivité : c'est quoi le jeune âge de la mère ?). Virginie MARCHAND : comment faites-vous avec les équipes ? Marion NOËL : la psychologue regarde surtout l'analyse des ASQ avec une vigilance sur la mise en place des soins.

Coralline MOUTENET : remplit seule les ACEs dans un premier temps et peut être amenée à compléter lors des réunions pluridisciplinaires. Va au plus rapide de ce qui ressort dans les jugements. Pour les MAJ annuelles, elle va à la pêche aux informations vers les éducateurs qui assurent les visites médiatisées. Au niveau de l'équipe pluridisciplinaire, 1 heure de réunion tous les 15 jours : pas suffisamment de temps pour échanger sur les ACEs. Lorsque les enfants quittent l'établissement, compliqué d'actualiser les situations malgré l'envoi des mails qui restent sans réponse. Virginie MARCHAND: quels autres supports utilisez vous pour les mises à jour ? Coralline MOUTENET : au décours d'une conversation téléphonique avec les AF, elle pose des questions sur la scolarité par exemple.

Virginie MARCHAND : nous réfléchissons à la création d'un support avec des questions simples à remplir par les AF, éducateurs de la MECS pour favoriser vos mises à jour (y-a-t-il eu une nouvelle mesure de placement ? Un changement d'école ?).

Laëtitia VALENSISI remplit seule les ACEs, et après un temps de plusieurs visites, elle fait le lien avec l'équipe des visites médiatisées. Si elle a un doute, elle interroge les collègues : mais c'est compliqué de déranger la psychologue qui prend en charge les enfants. Laëtitia glane la moindre information, au moindre petit échange. Importance des ACEs qui mériteraient qu'on s'y attarde en équipe pluridisciplinaire.

Virginie MARCHAND : ce sont des notions nouvelles qui méritent qu'on s'y arrête et qu'on travaille ensemble, les définitions, est-ce qu'elles vous conviennent ? Laëtitia VALENSISI : dans l'intitulé, il manque parfois des détails.

Anita CROCHET : lors des mises à jour ne décochait jamais une ACE identifiée, parce que les ACEs font partie de l'histoire de vie l'enfant et peuvent impacter sa santé et sa qualité de vie des années plus tard. Laëtitia VALENSISI précise que comme les ACEs sont datées, elle les enlève et ne fait apparaître que celles qui sont actuelles avec le souci de montrer l'évolution : expériences physiques vécues, mais le placement les protège (frontière entre l'agir et le placement).

Importance que l'ECNP se positionne sur la façon de renseigner les ACEs dans les MAJ.

Anita CROCHET donne l'exemple des personnes qui ont subi un attentat : c'est une expérience traumatisante, vécue une fois, et qui pourtant fera partie de leur histoire tout au long de leur vie. Une expérience qui peut être en sommeil longtemps, avec des conséquences qui peuvent apparaître à retardement.

Virginie MARCHAND : la page des MAJ était aussi faite pour montrer l'évolution. Laëtitia VALENSISI précise que ces MAJ sont corrélées avec les améliorations du comportement de l'enfant et ses évolutions en développement.

Lauren GEHIN : on laisse aussi les ACEs, on part nous aussi du principe qu'il peut y avoir des répercussions plus tard. Et c'est difficile d'évaluer comment le parent évolue.

Virginie MARCHAND : comment faites-vous apparaître la notion d'évolution dans les MAJ, Lauren GEHIN : dans l'évolution des droits des parents. Anita CROCHET : peut-être aussi dans l'évolution des facteurs de risques de maltraitance ?

Marion NOËL : si MAJ du parcours social, si on enlève une ACE, est-ce qu'elle est supprimée dans la version antérieure ? Est-ce que la MAJ des ACEs, par le remplissage du tableau, permettrait d'avoir l'historique par ordre chronologique ? Virginie MARCHAND : le tableau permet l'historicité des ACEs. Dans le champ commentaire, préciser que s'il n'est plus confronté au risque de blessures physiques, c'est parce que les visites restent encadrées strictement car le risque est toujours présent.

Laëtitia VALENSISI : coche systématiquement abus psychologique en cas d'abus physique, car la violence physique suppose un changement de registre de parole, de ton et donc de la violence psychologique. Virginie MARCHAND : l'abus psychologique implique la notion d'emprise très forte. Anita CROCHET : la définition de l'abus psychologique précise que c'est en l'absence d'abus physique. Marion NOËL précise qu'il y a intention de rabaisser l'enfant.

Virginie MARCHAND : pas vocation à trancher mais de garder la trace de la situation propre de chaque enfant. Anita CROCHET : importance de mettre quelques éléments qui qualifient l'abus et qui permettent de comprendre pourquoi le choix de le cocher a été fait.

Continuer de réfléchir sur ces notions, nous faire un retour sur les définitions qu'on vous a proposées si vous souhaitez les faire évoluer : avec des exemples qui pourraient aider à préciser pourquoi on choisit de cocher telle ou telle ACE.

Prochaine conférence de coordination locale : proposition de présenter une situation concrète afin d'identifier ensemble les ACEs.

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique, consultable sur le lien suivant : <https://www.programmepegase.fr/cdp-pegasecoordination>

Rappel de votre mot de passe : segapecoordo

Remarque : l'ECNP est régulièrement en télétravail, c'est pourquoi, **pour toutes questions pensez à privilégier nos boîtes mails nominatives :**

mireille.roze@programmepegase.fr

virginie.marchand@programmepegase.fr

anita.crochet@programmepegase.fr

mallory.durand@programmepegase.fr

angele.trullen@programmepegase.fr

Prochaines conférences : le jeudi 6 juin de 13h30 à 15h, le lundi 8 juillet de 13h30 à 15h